



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2022-107 – CONCLUSION DE SERVITUDES DE PASSAGE EN TREFONDS SUR LES PARCELLES AD 875 ET AD 876, SITUÉES RUE MAURICE SAMBRON

Le quatorze septembre deux-mille-vingt-deux, à dix-huit heures quarante-deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 8 septembre deux-mille-vingt-deux

Nombre de membres :

En exercice	33
Convoqués	33
Présents	23
Excusés	9
Absent	1

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Stéphane POILVÉ - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER – M. Philippe ROUAUD
M. Stéphane MÉREL - M. Armel MOYON – M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET
Mme Magali ANDRZEJEWSKI - M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Caroline SOUFFLET - M. Régis GANDON
Mme Souad TERRASSIN - M. Sébastien COIRRE - Mme Margareth SAMSON - M. André THIBAudeau
Mme Maddy SAVALLE

Excusés :

Mme Hélène MAVÉRAUD (pouvoir à M. Stéphane POILVÉ)
Mme Muriel MAHÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
Mme Lætitia GUTH (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à Mme Margareth SAMSON)
Mme Sabrina DUVAL (pouvoir à M. Sébastien COIRRE)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Françoise CRAND)
M. Brice CLOUET (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à M. Régis GANDON)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)

Absent :

M. Gabriel DUVAL

Secrétaire de séance :

Mme Maddy SAVALLE

Rapporteur :

M. Armel MOYON, 8^{ème} Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'espace rural

Dans le cadre du projet de résidence seniors située rue Maurice Sambron, la société SCCV SAMBRON sollicite la Commune pour instaurer une servitude de passage en tréfonds sur la parcelle AD 875, afin de permettre le passage de canalisations d'adduction en eaux potable, gaz et France Télécom.

Par ailleurs, cette société consent une servitude de passage au profit de la Commune sur la parcelle AD 876 pour une canalisation d'eaux pluviales existante.

Concernant la servitude au profit de la Commune de Pont-Château sur la parcelle AD 876, il est entendu que les frais de la canalisation existante sont à la charge de la Commune.

Les canalisations d'adduction en eaux potable, gaz et France Télécom sur la parcelle AD 875 seront réalisées aux frais de la SCCV SAMBRON. L'entretien incombera au programme immobilier à réaliser.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations d'adduction en eaux potable, gaz et France Télécom en tréfonds au profit de la SCCV SAMBRON sur la parcelle AD 875.
- > D'approuver la constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation d'eaux pluviales au profit de la Commune sur la parcelle cadastrée section AD 876.
- > D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à conclure ces servitudes, à titre gratuit, sur les parcelles AD 875 et 876, situées rue Maurice Sambron, avec la société SCCV SAMBRON.
- > D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 20 septembre 2022

Le secrétaire de séance,
Maddy SAVALLE



Le Maire,
Danielle CORNET



Pièce annexe : Plan de situation – Plan cadastral

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

- De la transmission au contrôle de légalité le : ...20/09/2022.....
- De la publication ou notification le :21/09/2022.....